



Le 19 novembre 2008

Moment de vérité social

ou

lettre ouverte aux élus titulaires du CE de la CFDT

suite au tract distribué le 13 novembre 2008

Chers salariés,

Nous savons tous, en tant que chefs de famille, qu'en fin d'année, le temps nous est souvent compté. Cette année, outre l'habituelle mise en place des festivités, nous devons faire face à une actualité économique tendue qui pèse sur nos budgets et inquiète nos esprits. Il en va de même pour nous, élus du SNA au comité d'entreprise.

Toutefois, un événement récent (le tract distribué par les élus titulaires du CE de la CFDT) nous pousse tout naturellement à ouvrir une parenthèse dans notre emploi de temps chargé car nous tenons avant tout à apporter toute la lumière nécessaire pour que vous puissiez faire votre propre idée des allégations et propos mensongers ou tronqués.

Aussi, dans un souci constant d'honnêteté et de transparence, nous avons choisi d'écrire cette lettre ouverte aux élus titulaires du CE de la CFDT. Elle reprend point par point les accusations dont nous sommes victimes afin que vous, les salariés, puissiez avoir toutes les versions des faits.

Les élus SNA_Unsa au comité d'entreprise

Messieurs les élus de la CFDT,

Même si en cette fin d'année, le temps nous est compté pour mener de front les choses festives pour les salariés et s'inquiéter de l'actualité économique qui pèse sur notre entreprise, nous nous devons d'utiliser notre droit de réponse, droit que nous souhaitons porter à connaissance des salariés.

En reprenant chaque chapitre de votre communication, force est de constater que nous n'avons pas les mêmes valeurs. C'est bien là ce qui fait notre différence. Les anecdotes utilisées, les termes employés : tout porte à croire que nous sommes dans un débat politique, dont nous sommes las à l'échelle de l'entreprise, à l'échelle nationale.

Le tract que vous avez distribué à l'ensemble des salariés, le 13 novembre 2008 est bien à l'image de vos paroles, stériles, et de vos comportements toujours aussi peu constructifs ou individualistes. Si votre liberté de paroles est entière, pour autant, s'il vous plait :

Soyez honnêtes :

"En novembre 2005, le SNA décide de réduire l'accès à la base de données au seul trésorier et aux deux assistantes. Le trésorier adjoint (CFDT) n'en a plus eu le droit."

Pourquoi cette mesure a-t-elle été adoptée ?

Monsieur Monnier, pourquoi avoir caché que cette mesure s'est imposée d'elle-même lorsque vous avez demandé à pouvoir établir des statistiques avec les données personnelles et nominatives des salariés (ex : revenus du foyer) Avez-vous demandé à vos mandants s'ils étaient d'accord ?

Il est effectivement dans nos valeurs de nous assurer du respect de la vie privée des personnes. Il est donc bien réel que les élus du SNA ont été favorables lors du changement de licences de l'outil de comptabilité à ce que tout élu (trésorier, secrétaire, ...) quel que soit son poste, qui souhaitait faire des simulations, ne puisse disposer que de données anonymes, via les assistantes.

Notre démarche nous semble à notre sens légitime vis à vis des usagers des activités sociales et n'empêche nullement à chaque membre du CE d'obtenir toutes les données nécessaires aux simulations en vue d'être une force de proposition. Monsieur Monnier, vous avez d'ailleurs déjà obtenu via les assistantes, quand vous l'avez souhaité les données (mais anonymes) nécessaires à des simulations.

La légitimité de cette mesure a été encore démontrée par exemple récemment quand des salariés de Chalgrin se sont inquiétés au sujet de l'accès à leurs données personnelles. Nous avons pu les rassurer.

❖ Etre élu du CE ne donne pas tous les droits : donner un accès total à la base n'est pas justifié par rapport à la nature de la tâche à accomplir. Il faut protéger les données touchant à la vie privée du salarié.

Soyez respectueux de votre devoir de confidentialité que vous confère la loi :

"En décembre 2005, le SNA décide de réduire l'accès aux enregistrements mp3 des cessions du CE... Les élus de l'opposition doivent se déplacer au local CE pour les écouter. "

Ces derniers propos sont graves et mensongers. Les salariés doivent savoir que les réunions officielles de CE sont enregistrées pour aider la secrétaire dans la rédaction des procès verbaux. Des extraits d'enregistrements sont retranscrits par une des assistantes du CE. Mais aucun fichier mp3 ne circule à travers la messagerie interne. Compte tenu des débats parfois confidentiels, la secrétaire souhaite donc rester garante de la protection de ces fichiers audio, car elle pourrait être tenue responsable en cas de fuite d'informations.

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, Messieurs de la CFDT, si vous souhaitez contrôler l'ensemble des propos retranscrits sans vous déplacer au local CE, la jurisprudence tolère que chaque syndicat puisse disposer de son propre magnétophone. Pourquoi ne le faites-vous pas ?

❖ Etre élu du CE, c'est aussi d'être garant du respect de la confidentialité des sujets déclarés comme tels.

CFDT, sachez vous rendre disponibles

"En novembre 2007, un vote surprise concernant le renouvellement du mandat de l'expert de CE... ce point n'était pas à l'ordre du jour et pouvait être repoussé à une date ultérieure pour laisser place à la concertation"

Mais concertation, il y a eu, Messieurs, mais avec un seul d'entre vous deux simplement.

Rappelez-vous: après notre réunion préparatoire avec notre expert comptable, les élus du CE dont Monsieur Jean Morabito avaient débattu sur l'opportunité de voter la reconduction de l'examen des comptes 2007. A l'unanimité, nous étions d'accord.

Toutefois, Monsieur Monnier, vous étiez encore une fois absent de ces discussions. Aussi, avez-vous été le seul à être surpris de ce vote en séance, et si vous avez été favorable à recourir à un expert, vous avez en revanche été le seul des six titulaires à voter contre le cabinet GCL, qui n'est pas un inconnu puisque le CE travaille avec eux depuis de nombreuses années. Quel temps supplémentaire de réflexion vous aurait il fallu avoir alors ? Il semblerait donc dans votre tract que vous parliez en votre seul nom (*PV du 20 novembre 2007 – page 33*)

❖ Etre élu du CE, c'est s'investir et se rendre disponible pour les sujets majeurs (notamment lorsque l'on est titulaire et que l'on dispose de 20 h de délégation par mois)

CFDT, quelles sont donc vos idées ?

"Les budgets 2008 présentés avant son vote ne pourra faire l'objet de discussions sérieuses..... Manque de préparation et de concertation "

Vous faites encore erreur : avant d'être présentées en séance plénière, les nouvelles dispositions budgétaires ont été débattues à plusieurs reprises en réunion interne à partir de début octobre, réunions auxquelles vous n'avez pas toutes assistées, à la différence de Jean Morabito qui lui était présent (cf procès verbal du 7 novembre 2007). Monsieur Monnier, parleriez-vous encore tout seul au nom de la CFDT ?

Vous comprendrez bien que ces réunions internes sont un préalable indispensable aux échanges et à la bonne compréhension des projets; la séance plénière ne servant qu'à l'officialisation des décisions par le vote. Il est cependant regrettable que vous, Monsieur Monnier, ayez brillé par votre absence, et qu'aucun d'entre vous deux n'ayez émis encore une fois la moindre idée nouvelle, hormis la reconduction de la sortie Rugby. Cela explique très certainement que vous vous limitiez à des votes d'opposition sur les décisions, votes d'ailleurs différents selon, nous semble t-il, votre niveau d'information auquel vous avez accepté d'accéder.

- Soirée Corse au profit de l'ARTC (Y.Monnier CONTRE – Jean Morabito POUR)
- Préconisations Urssaf (chèque culture ados + hors Cestas) (Y.Monnier CONTRE - Jean Morabito POUR)
- CESU, MobilHome proposés par le SNA pour 2008 (CFDT unanime CONTRE).

❖ Etre élu du CE, c'est être à l'écoute des salariés, étudier leurs idées, et soumettre à l'ensemble de la "communauté élus" des propositions innovantes s'adressant au plus grand nombre.

CFDT, laissez les salariés s'exprimer librement...

"En juin 2008 un mail contestataire émanant des salariés de Paris Chalgrin a été adressé à comite-entreprise@lectra.com.....Dernièrement pour éviter ce genre de couacs, nous avons demandé que comite-entreprise@lectra.com désigne les élus et non les assistantes du CE "

Vos critiques sont confuses : L'objet de cette apostrophe est-il de vouloir dénoncer une adresse mail utilisée depuis 15 ans pour les œuvres sociales et culturelles par nos assistantes ? Ou bien de contester que le salarié puisse s'adresser librement à l'élu ou les élus de son choix ?

- ✓ *Primo*, l'adresse mail comite-entreprise@lectra.com est utilisée depuis 15 ans et permet à l'ensemble des salariés d'échanger sur la gestion des œuvres sociales et culturelles avec Magalie et Anne Sophie,
- ✓ *Secundo*, nos deux salariées ont des missions clairement définies dans leur contrat de travail, et que télescoper tous les sujets à caractère socio-culturels quels qu'ils soient, relèveraient d'une entrave à leur fonction, une non exécution loyale de leur contrat.
- ✓ *Tercio*, chaque salarié, fort heureusement, est libre de s'adresser à l' élu ou les élus de son choix. C'est ce que l'on appelle la liberté d'expression, le secret de la correspondance privée.
- ✓ *Quatro*, quant à la réponse aux salariés de Paris Chalgrin, contrairement à ce que vous écrivez, nous vous demandons de vous reporter au PV du 24 septembre 2008, réunion lors de laquelle il a été convenu entre les élus et la Direction des modalités de communication à cette note. Cette procédure, ainsi que le vote afférent ont été en tous points conformes aux procédures votées ou d'usage.

Pour finir, si la CFDT souhaite une adresse électronique dédiée, charge à votre délégué syndical, Jean Morabito, de faire le nécessaire auprès de la Direction.

❖ Etre élu du CE, ce n'est pas servir la cause des syndicats mais celle de l'ensemble des salariés en tenant compte de sa diversité.

S...Censure et vidéo : dans le ridicule, on ne fait pas mieux ...

"Suite aux achats du jeudi 16 octobre 2008, nous avons été surpris de voir retirer certains films du paquet... d'ordre sexuel... laissons le choix au personnel de l'entreprise pour décider ou non de voir cette catégorie de film !

Parmi les missions qui leur sont confiées, il est tout à fait normal que les assistantes alertent les élus sur tout acte de gestion qui leur paraît sortir du cadre normal. Tel a effectivement été le cas pour trois DVD dont les pochettes étaient pour le moins suggestives. L'assistante du CE n'a donc totalement fait son devoir en nous interrogeant sur cela.

D'ailleurs, comment pouvez-vous avoir un tel jugement puisque vous ne vous êtes même pas déplacés pour voir de quels films il s'agissait réellement ? Ne trouvez-vous cela pas étonnant ?

Savez-vous également que votre collègue de la CFDT de la médiathèque a formulé son souhait d'interdire l'accès à la médiathèque aux enfants ? Qu'avez-vous répondu à cela ? Etes vous d'accord ?

En revanche ce que vous savez mais que vous avez préféré taire aux salariés, c'est le mail que la secrétaire a adressé à TOUS les élus, y compris à vous Messieurs Morabito et Monnier le 21 octobre à 17h44. N'est il pas spécifié que la secrétaire invite le CE à donner un avis sur l'opportunité de ranger de tels articles sur des rayons à part marqués comme tels (interdit aux - de 16,...) Messieurs Monnier et Morabito, avez-vous réagi à ce mail ? Qu'avez-vous proposé depuis 3 semaines mis à part le fait d'étaler des mensonges au travers de votre tract ?

La position des élus du SNA est la suivante : dès lors que ce local est accessible à des enfants de salariés, il est de notre devoir de les protéger de ces articles mais aussi d'avertir le salarié du caractère parfois violent ou sexuel que la section a choisi d'acheter, en regard de la codification cinématographique utilisée à cet effet. D'ailleurs, les sections vidéothèques de votre ville ne prennent-elles pas la même précaution ?

Par contre, nous vous avons informé à plusieurs reprises de disparitions périodiques d'articles récents à la médiathèque, articles probablement volés puisque nous ne les retrouvons pas. Nous sommes étonnés que vous soyez davantage préoccupés par le fait que 3 DVD à caractère "sexuel" aient été écartés des rayons que par la disparition de dizaines d'articles !

❖ Etre élu du CE, c'est être soucieux de l'éthique et d'être le garant des biens de la collectivité.

« Depuis 10 ans, un salarié Lectra récolte des dons de jouets pour enfants défavorisés pour Noël. La secrétaire du CE... fait interdire le dépôt des jouets. Elle s'inquiète de la destination finale des jouets. elle reviendra sur sa décision »

Comme en témoignent les différents mails adressés au salarié organisateur, il n'a jamais été question d'interdire le dépôt de jouets à qui que ce soit. Il a cependant été rappelé à ce salarié qu'il eut été normal qu'il fasse la demande préalable au CE avant d'adresser un mail à Cestas All Users. Non seulement, il s'agit d'une simple règle de politesse, mais aussi d'organisation dont le CE doit tenir compte notamment au moment du stockage de fin d'année de la coopérative, tout comme les règles de sécurité qu'il se doit de respecter.

Voudriez-vous ici faire croire que nous serions opposés aux dons pour les oeuvres caritatives ?

Vous ne manqueriez pas de culot, car avez-vous déjà proposé une seule mesure caritative depuis que vous êtes élus Monsieur Monnier, Monsieur Morabito ? En revanche, le SNA s'active à ce type d'actions chaque année : des dons de braderies, événements pour enfants malades ou associations caritatives.

❖ Etre élu du CE, c'est aider aussi les associations caritatives, en regard des moyens du CE. Ce n'est pas une raison pour accepter de bafouer aussi des règles de bienséance ou de sécurité.

En conclusion, messieurs les élus de la CFDT, nous ne pouvons que déplorer votre attitude de passivité, de paresse, de manque de créativité, vos absences dans des sujets que vous considérez comme n'étant pas à la hauteur de vos préoccupations.

Il en veut pour preuve Monsieur Monnier que vous n'avez pas participé en 2005 et 2007 avec les autres élus aux stages de formation sur "les prérogatives du comité d'entreprise". Pensez-vous là encore être au-dessus des lois, des textes ? ou bien pensez-vous déjà tout savoir ? Ne pensez-vous pas qu'il s'agit d'un devoir que vous avez vis à vis des personnes qui ont voté pour vous ? Au SNA_Unsa, tout élu du CE passe par la case formation.







Il semble que vous ayez encore du chemin à parcourir car nombreuses de vos critiques s'expliquent justement par vos lacunes, votre manque d'information ou absence d'investissement, votre état d'esprit de vouloir maintenir en permanence un clivage entre nos deux syndicats. Cela est dommage, ce n'est pas dans nos valeurs. Le plus grand étant le côté préjudiciable à l'ensemble des salariés qui ont envie de davantage de cohésion sociale.






Vous parlez dans votre tract des résultats des dernières élections ayant eu lieu à Lectra... Messieurs de la CFDT ? Vous vous êtes interrogés sur ces résultats et sur ce qu'ils expriment ? Ne seraient ils pas la conséquence de ce genre d'actions que vous insistez à mener ? Ne pensez vous pas qu'il serait davantage souhaitable :

- De se tourner vers plus de professionnalisme sur des sujets que vous délaïssez parce qu'ils ne vous intéressent pas. Les syndicats forts sont, selon nous, des syndicats formés et dynamiques,
- De cesser ce type de communication ouverte et stérile qui ne sert que les intérêts de la Direction avec laquelle notre communication est aussi souvent difficile, et pour laquelle les salariés n'ont pas les éléments suffisants pour ce faire une opinion claire.
- De davantage parler au nom des salariés et non au nom de vos choix personnels, position idéologique car : CESU, CET, SOIREE CORSE, MOBIL HOME, ont été des nouvelles mesures sur lesquelles vous vous êtes opposés en CE. Pourtant avez-vous mesuré l'intérêt des salariés pour ces nouvelles dispositions ? Les chiffres et sondages sont éloquentes. A croire que si vous aviez été majoritaires, vous en auriez déçu un certain nombre...

Nous espérons que ces débats ouverts serviront à une meilleure compréhension et respect de nos valeurs, car nous ne souhaitons pas croire que cette agressivité soudaine faisant appel à des faits anciens (vous parlez de faits 2005 !) s'explique par la très prochaine mesure d'audience syndicale et nationale.

Il nous reste encore plus de deux ans et demi de cohabitation et nous aspirons à un plus grand intérêt de votre part sur des sujets qui sont majeurs pour les salariés. Cela passe par votre plus grande implication et une moindre focalisation sur des situations anecdotiques qui n'intéressent que ceux qui se complaisent dans la polémique.

Prestations 2009	Pour	Arguments
<p>1° Mobil home été : Doublement du linéaire pour 4 destinations différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lège Cap Ferret et Biscarosse : période verte (avril-juin & septembre) • St Giron et Messanges : période rouge (juillet et août) <p>Estimation budget : 7.8 KE Total : 50 semaines pour familles => 6 personnes</p>		<p>Proposition suite au sondage CE + fréquentation 2008</p>
<p>2° Linéaire hiver : Tentative linéaire hiver 2009-2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Location dans les Pyrénées d'un studio sur 10 semaines pour 4/6 personnes <p>Estimation budget : 3.6 KE Total : 10 semaines pour familles (6 personnes)</p>		<p>Proposition suite à plusieurs demandes de salariés</p>
<p>3° Extension aides universitaires => Master (22^{ème} année incluse)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de chèques cultures étendue aux enfants de 21 et 22 ans si étudiant <p>Estimation budget 2009 : 3.5 KE (soit un total de 8 KE pour les 18-22) Estimation total enfants concernés 18-22 ans : 110</p>		<p>Proposition suite à plusieurs demandes de salariés /cycle complet universitaire</p>
<p>4° Droits pour retraités : cadeau de départ à la retraite / pot de départ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre d'un cadeau pour le départ en retraite d'une valeur de 139 € (montant maxi selon règles URSSAF) + pot de départ en même temps que la fête de l'ancienneté. <p>Estimation budget : 1 KE Estimation total de salariés concernés 2009 : < 10</p>		<p>Car la Direction n'organise rien à cette occasion.</p>
<p>5° Droits pour retraités : les inclure s'ils le souhaitent à des évènements organisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du départ, le salarié retraité pourra communiquer ses coordonnées (mail, téléphone et adresse) pour recevoir les offres CE : voyages, soirée... et pourra s'y inscrire (quota de places à définir) <p>Estimation budget : 0.5 KE Estimation total de salariés concernés 2009 : < 15</p>		<p>Par solidarité et cohésion sociale vis à vis de nos premiers seniors qui partent à la retraite</p>
<p>6° Sortie juin : descente de Leyre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Week-end accessible aux familles - descente canoë kayak + pique nique <p>Estimation budget : 1 KE Total : 50 places</p>		<p>Sur proposition section mer / montagne</p>

<p>7° Reconduction Eurodysney</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un WE sur 2009 à Eurodysney <p>Estimation budget : idem 2008 Total : 50 places</p>		<p>Car 50 départs pour 116 inscrits en 2008)</p>
<p>8° Augmenter les droits d'accès des enfants jusqu'à 26 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux inscriptions événements selon les mêmes priorités que l'ayant droit Lectra. <p>Estimation budget : peu d'incidence Estimation total enfants concernés 18-26 ans : 120</p>		<p>Sur demande de salariés : Pour les grands qui veulent accompagner papa et/ou maman</p>
<p>9° Grille de QF parisienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'une deuxième grille spécifique pour les parisiens (agence chaussée d'Antin et bureau de Chalgrin) <p>Estimation budget : non calculable Nombre de salariés concernés : 110</p>		<p>Ils nous l'ont <u>rappelé</u> : Le coût de la vie parisienne d'environ 15% sup. à la province</p>
<p>10° Augmentation montant chèque compensatoire QF 12.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu du nombre semble t-il assez significatif des salariés en QF 12 (maxi), montant du chèque relevé de 10 à 60 euros dans cette catégorie. Mesure combinée avec la 9) <p>Estimation budget : non chiffré Nombre de salariés concernés : à définir en 2009</p>		<p>Ils nous l'ont <u>souligné</u> Le nb en QF 12 Paris >>> nb QF 12 Cestas</p>
<p>11° Service Billeterie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer les services de Club Inter aux salariés hors Cestas si CIE valide son extension de services au plan national au 1^{er} janvier 2009 <p>Estimation budget : non chiffré (en attente validation CIE) Nombre de salariés concernés (hors Cestas) : 145</p>		<p><u>Un service en plus</u> : Billetterie nationale spectacles et cinéma CIE au 01-01-09 (à confirmer)</p>

Légende :



**Accessible
LECTRA SA**



**Accessible
LECTRA Cestas**



**Accessible LECTRA
Hors Cestas**

Ces nouvelles modalités ont été proposées par les élus du SNA_Unsa lors de la réunion interne du CE du 13 octobre 2008 ¹ puis chiffrées par le trésorier du CE, avant d'être présentées, avant-hier, lundi 17 novembre 2008. La CFDT, cette fois au grand complet, n'a toutefois pas exprimé de mesures nouvelles, se limitant à des demandes d'informations complémentaires sur certains points, aménagements sur d'autres. Nous leur réitérons notre souhait d'arriver avec des propositions constructives et d'intérêt général pour la réunion du 24/11 avant validation en séance plénière le 26.11.

Nous entendons très prochainement, comme nous nous y sommes engagés auprès des salariés à :

- proposer au CE des permanences juridiques et thématiques au local récemment rénové,
- améliorer la communication du CE en étudiant par exemple l'achat d'un site web dédié CE.

¹ Monsieur Morabito présent – Monsieur Monnier absent